



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

en exercice : 14
présents : 8
absents excusés représentés : 1
absents : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an 2023, **le 13 avril à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 07 avril en salle des mariages 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, Christine DOURNES

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Daniel GUETTO pouvoir à Aurélie GUEGUEN

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Alexis TEILLET
Lydia BERNET
Didier NICOLLE
Jennifer SANGLEBOEUF
Patrick SAMSON

Secrétaire de séance : Madame Dominique LABORIALLE

N° 12/2023

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N° 12/2023
DU 13 AVRIL 2023
ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES
ESPACE SIMONE-DUSSART - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux,

VU l'arrêté du 15 décembre 2020, relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux,

VU l'arrêté n° 2021-ARR-DA-0439 du 07 mai 2021 fixant les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance à compter du 1^{er} juin 2021 de l'unité d'accueil de jour Espace Simone-Dussart,

VU la délibération n° 03/2023 du 13 avril 2023 prenant acte du compte de gestion 2022 de l'Espace Simone-Dussart,

ENTENDU l'exposé de Madame GUEGUEN, Vice-Présidente du CCAS,

APRES en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2022 de l'Espace Simone-Dussart,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget de l'Espace Simone-Dussart, lequel peut se résumer selon le tableau suivant :

	Exploitation	Investissement
Mandats émis	286 984,71 €	5 385,20 €
Titres émis	299 326,37 €	2 985,76 €
Résultats 2022	-12 341,66 €	-2 399,44 €
Résultats reportés	599,64 €	11 714,74 €
Total	-12 941,30 €	9 315,30 €

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

Enregistré en Sous-Préfecture
Le 13 AVR. 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

P/ le Président du CCAS
La Vice-présidente
Aurélie GUEGUEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 13 AVR. 2023 et de sa notification ou de sa publication le 13 AVR. 2023. En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.